



Réf. Farde e-Assemblées : 2412168

N° OJ : 129**Rapport - Conseil du 28/06/2021****Objet :** Utilisation de bodycams au sein de la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles.

Préambule:

La loi du 21 mars 2018 modifiant notamment la loi sur la Fonction de police a inséré des dispositions dans lesquelles l'utilisation de bodycams par les services de police est autorisée.

Suite à cette avancée législative, notre zone de police a souhaité réfléchir à la question de l'usage d'un tel matériel au profit des membres opérationnels dans leurs missions quotidiennes, et ce, d'autant plus que certaines zones de police s'étaient déjà lancées dans une phase test (comme par exemple Namur, Anvers, Liège,).

Dès juillet 2019, le Chef de corps a constitué un groupe de travail qui était invité à envisager la question d'une utilisation visible de ces caméras par les services de police et par conséquent l'opportunité de l'acquisition de bodycams par la zone de police.

Après une analyse complète des dispositions légales, une prise de connaissance des expériences rencontrées au sein d'autres corps de police utilisant des bodycams, plusieurs réunions du groupe de travail, l'accord du Collège de police, les conseils communaux de la Ville de Bruxelles et de la commune d'Ixelles ont donné leur accord, en date des 13/01/2020 pour Bruxelles-Ville et 30/01/2020 pour Ixelles, pour débiter une phase-test sur le terrain.

Un budget extraordinaire a été alloué dans le courant de l'année 2020 à notre zone de police pour lui permettre l'acquisition de 231 bodycams dans le cadre d'un projet pilote d'un an consécutif à la phase-test concluante.

Mise en place de la phase-test (technique):

Le service ICT en charge du volet technique a évalué 7 caméras de type bodycam et est arrivé à la conclusion que 4 ne répondaient pas aux exigences minimales.

Ce sont donc 3 caméras de marques différentes qui ont été testées « sur le terrain » par des services exclusivement opérationnels afin d'évaluer la plus-value engendrée lors de l'exécution de missions quotidiennes pour les membres du personnel.

Entre le 10 février 2020 et le 8 mars 2020, ces bodycams ont été testées chacune pendant une semaine complète par les services BTI Centre, BTI XLO et les Bikers/TRA.

Mise en place du projet pilote :

Le Conseil de police a approuvé en sa séance du 22 septembre 2020 l'acquisition de 231 bodycams pour entamer la seconde phase du projet, à savoir le projet pilote. La police fera un rapport intermédiaire après 6 mois et final après un an, reprenant une projection de l'impact budgétaire, tant pour ce qui concerne le matériel que pour la conservation des données, ainsi que le cadre légal relatif à cette conservation. Ces rapports devront permettre de faire des arbitrages sur la répartition et l'utilisation des bodycams au sein des différents services de la zone.

Initialement prévue en début d'année 2021, la livraison de ces 231 bodycams aura lieu dans le courant du mois de juin 2021. Elles seront distribuées et utilisées au sein des 7 directions opérationnelles qui composent notre zone de police (7 unités par direction).



Annexes :

